

- **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**
- **DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil seize, le 3 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Didier MATHIEU, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Monique DINET, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Cédric PERRIN, Claude SCHWANDER, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Laurent BROCHET à Marie Lise LHOMET, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Monique DINET à Thierry MARCJAN, Cédric PERRIN à Josette BESSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 21 octobre	Le 28 octobre	En exercice	41
		Présents	32
		Votants	37

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Sophie GUYON est désignée.

2016-08-11 Projet de construction d'une maison du terroir

Rapporteur : Christian RAYOT

La Communauté de Communes soucieuse de dynamiser l'activité économique et renforcer son offre touristique et culturelle souhaite développer la promotion des circuits courts issus de l'agriculture ou de l'artisanat local sur son territoire à travers un point de vente structuré permettant une mutualisation de l'offre locale pour les producteurs locaux ou régionaux.

Les enjeux, nombreux, sont à la fois économiques, sociaux, environnementaux et territoriaux :

- **Economiques** car permettant une relocalisation de l'économie alimentaire, par exemple, grâce à une structuration logistique de la filière « produits locaux » et un renforcement, sur

notre territoire majoritairement rural, de la filière agricole. ~~Economique encore car~~
valorisant notre situation frontalière avec la Suisse à travers une meilleure diffusion de nos produits dans l'Arc Jurassien Suisse,

- **Sociaux** à travers une mobilisation et un partenariat de l'ensemble des acteurs locaux (producteurs, artisans, commerçants, chambres consulaires et collectivités locales) pour répondre à une demande croissante des consommateurs à la recherche de produits authentiques, de saisonnalité et de proximité,
- **Environnementaux et territoriaux** enfin car préservant et valorisant le cadre de vie agricole, diminuant le bilan carbone entre nos producteurs et consommateurs tout en mettant en valeur la production locale et l'économie résidentielle propre à l'espace rural de la Communauté de Communes du Sud Territoire.

Le projet est inscrit au Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD) 2015-2017 de l'Aire Urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle.

A ce titre, la CCST pourrait bénéficier d'une subvention de 20% des dépenses éligibles du projet plafonnée à 59 556 € dans le cadre de la Fiche de procédure régionale n°15.06.1 « Soutien aux actions issues des Plans Climat Energie Territoriaux dans le cadre des Contrats d'Aménagement et de Développement Durable ».

Le projet peut s'inscrire également dans les axes du Programme de Développement Rural du FEADER sur la période 2014-2020. Enfin, la CCST prévoit de porter ce projet au contrat de ruralité 2017-2020 en élaboration, au titre du renforcement de l'attractivité du territoire et le développement des circuits courts.

Un partenariat avec les différents acteurs locaux partie prenante est envisagé par la collectivité notamment la chambre d'agriculture, les agriculteurs et producteurs locaux et les associations de commerçants et artisans du sud territoire.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses (en euros HT)		Recettes		
Acquisition terrain + frais	64 900,00	Région (CADD) FC	59 556,00	9.43 %
Études préalables	20 000,00	État (Contrat de ruralité)	129 847,00	20.57 %
Travaux + Equipements	482 000,00	Europe (FEADER) *	252 470,00	40 %
Frais de maîtrise d'œuvre et annexes (CT/SPS)	43 200,00	CCST autofinancement	189 374,00	30%
Divers (assurance, alimentation réseau...)	21 147,00			
TOTAL	631 247,00	TOTAL	631 247,00	100%

* le FEADER intervenant en dernier lieu après obtention et notification des subventions des autres cofinanceurs, à hauteur de 44,1% des dépenses éligibles pour atteindre 70% du montant du projet, la subvention FEADER pourrait être supérieure en cas de non obtention de la subvention État/Contrat de ruralité sollicitée.

Impact annuel sur le budget de fonctionnement de la CCST :

Soucieuse de permettre la valorisation et le développement des activités économiques présentes sur son territoire au bénéfice des emplois, la CCST, propriétaire du bâti, laissera l'exploitation de la maison du terroir à un chantier d'insertion, locataire via un bail commercial dont le montant restera à déterminer en fonction de l'équilibre de l'exploitation.

Les modalités de partenariat et de fonctionnement seront fixées ultérieurement entre la collectivité et le chantier d'insertion.

Échéancier prévisionnel :

Lancement du projet et études préalables : fin 2016 – début 2017

Lancement des travaux : deuxième trimestre 2017

Livraison et ouverture du site : début 2018

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide :

- **de valider le projet de construction d'une maison du terroir,**
- **d'autoriser le Président à lancer la consultation relative aux différentes études et travaux nécessaires à l'élaboration de cette opération,**
- **d'autoriser le Président à solliciter les subventions éventuelles auprès des différents partenaires (Etat, Europe, Région, CD, Communes etc...),**
- **de compléter les subventions présentées par toutes autres ressources nouvelles ou un autofinancement de la Communauté de Communes,**
- **d'autoriser le Président à réaliser toute démarche et à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Et publication ou notification le 08 NOV. 2016

Le Président,

